

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 3 (1895)
Heft: 2

Artikel: Les premiers jours de l'expédition du Valais en 1798
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-5283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES PREMIERS JOURS DE L'EXPÉDITION DU VALAIS EN 1798

III

Le général Bergier, voulant conserver ses positions de Martigny, dut dès le lendemain matin, 10 mai, disperser un peu les différentes troupes qu'il avait sous ses ordres, dans les principaux postes militaires du pays environnant. A droite, une compagnie de chasseurs-carabiniers occupa Martigny et une centaine de Valaisans furent placés dans le château de la Bâtiaz. A gauche, trois compagnies de chasseurs et un corps de Valaisans furent envoyés au delà du Rhône, au poste des Folataires, au dessus du pont de Brançon. La compagnie Vincent fut dirigée sur les montagnes du côté de Salvan et un détachement de 80 Vaudois volontaires accompagné de 600 Valaisans fut chargé de coopérer à la garde du district d'Entremont avec les troupes qui s'y trouvaient déjà. Deux compagnies restaient en arrière, à Aigle, comme soutien et pour surveiller les montagnes à la limite du Valais et principalement le Pas de Cheville. Le reste de l'armée fut placé en arrière de Martigny, ayant son front couvert par la Dranse. Quant au quartier général, il fut reculé un peu plus loin, jusqu'au poste des Verrières,

d'où l'état-major se trouvait à portée de tous les points principaux.

Dans un moment enfin où les nouveaux pouvoirs n'avaient pas encore pu donner au pays les lois nécessaires au maintien de la discipline, Bergier annonça dans sa proclamation à l'armée que le code pénal militaire adopté provisoirement par les autorités du Canton du Léman, serait en vigueur pendant le cours de l'expédition du Valais.

Le général apprit en même temps l'arrivée d'une compagnie des Ormonts, d'une compagnie de hussards français et d'un bataillon de la 16^{me} demi-brigade qui était resté à St-Maurice en attendant des ordres.

« Je désire beaucoup, écrivait Mangourit à Bergier, que le chef de ce bataillon prenne le commandement de l'avant-garde qui sera composée, sauf meilleur avis, du sien, du bataillon vaudois, de quelques compagnies de tirailleurs et des hussards. Comme il est absolument essentiel qu'un militaire connaissant les lieux commande le corps d'armée, j'espère que vous voudrez bien vous charger de ce commandement qui s'étendra jusqu'à Vevey¹. »

Les instructions du Résident de France ne furent cependant pas exécutées et il fit bientôt tout son possible pour entraver sur ce point l'activité du général Bergier.

« Ainsi que Mangourit me l'avait annoncé par sa lettre, dit ce chef, je vis arriver à mon quartier général le commandant du bataillon français et

¹ *Lettre de Mangourit à Bergier, 21 floréal an 6 (10 mai). — Lettre de la Chambre adm. du Valais à Bergier. 10 mai.*

celui des hussards pour nous concerter sur les opérations ultérieures. Nous fîmes ensemble une tournée dans laquelle je leur fis remarquer ma position et la faiblesse de mon corps d'armée, réduit presque à rien après les détachements d'environ 700 hommes Vaudois, non compris les Valaisans, que j'avais été impérieusement contraint d'en faire partir pour couvrir mes flancs et mes derrières, ainsi qu'il est détaillé ci-dessus.

» Je leur témoignai aussi mes craintes touchant la vallée d'Entremont, sur laquelle je ne pouvais plus compter, le corps de 600 Valaisans qui y étaient postés s'étant presque dissous et réduit à 200 hommes, ce qui nécessitait de ma part le prompt envoi d'un renfort dans ce pays-là. La faiblesse de mon monde ne me permettait pas de faire cet envoi sans compromettre évidemment Martigny jusqu'à l'arrivée de nouvelles troupes.

» Nous convinmes en conséquence qu'immédiatement après son retour à St-Maurice, il ferait partir un détachement de 400 Français de son bataillon pour renforcer ma ligne et remplacer un fort détachement vaudois que je ferais partir à la pointe du jour pour aller renforcer l'Entremont.»

Les nouvelles de cette vallée étaient en effet mauvaises. Le capitaine Dürr écrivait de Bagnes le 9 mai au soir : « J'ai trouvé ici deux prisonniers pris sur les hauteurs de la Croix-du-Cœur¹ ; je vous les fais passer sous la responsabilité du Comité d'ici. Suivant les rapports des prisonniers, l'ennemi doit être en force ; on croit qu'il y a 2000 hommes.

¹ Passage faisant communiquer la vallée de Bagnes avec celle du Rhône à Riddes et Sion.

Je me suis informé du monde que nous pouvions avoir sur la montagne ; il n'y a que 200 hommes ; je fais mon possible pour tâcher de faire monter du monde, mais il ne se presse pas beaucoup. Je fais rafraîchir ma petite troupe et m'en vais reconnaître les postes et tâcher de prendre une position avantageuse¹. »

« Le citoyen Boninoz, qui commandait dans l'Entremont augmenta encore le même soir mes alarmes, dit Bergier. Il descendit lui-même à Martigny pour me donner part de l'absolue dispersion du reste des troupes valaisannes et conséquemment de l'abandon de la majeure partie des postes qu'elles occupaient. Je fis incessamment repartir de nuit Boninoz en lui commandant de rallier les patriotes de Martigny et des environs et de les placer dans les postes essentiels où ils seraient bientôt soutenus par des renforts. Ne pouvant faire mieux maintenant sans dégarnir absolument Martigny, je fis marcher la compagnie de chasseurs-carabiniers Cossy jusqu'au Bourg² avec ordre de continuer sa route dès l'instant qu'il apercevrait l'arrivée du détachement français qui devait la relever. »

Dans ce moment difficile de sa mission, le général Bergier apprit avec beaucoup de plaisir que des efforts étaient encore tentés pour amener les Haut-Valaisans à abandonner leur entreprise.

Le citoyen Ausset, membre de la Chambre administrative du canton du Léman, était resté à Bex. Tandis que Perdonnet et Mangourit voulaient que « pour inspirer la terreur, on fit périr quelques

¹ *Lettre du capit. Dürr au gén. Bergier.*

² Martigny-Bourg.

centaines d'hommes¹ », Ausset, de même que Polier, désirait au contraire éviter de plus grands malheurs à son pays. Il chercha un moyen d'y réussir. « Il voulut d'abord aller lui-même aux avant-postes pour y parlementer, accompagné d'un habitant du pays. La mauvaise position et les fausses mesures (?) qu'avait prises le commandant en chef Bergier l'obligèrent à revenir sur ses pas, parce qu'il aurait pu être enveloppé². »

Il crut devoir ensuite se servir comme intermédiaire d'un capucin qui lui avait été indiqué comme propre à entamer une négociation. Dans la journée du 10 mai, il put faire part du résultat de ses démarches à son ami le général Bergier.

« La bonté de votre cœur, lui écrivit-il, votre humanité, me font espérer que vous applaudirez à toutes les voies, à toutes les mesures qui peuvent tendre à éviter l'effusion du sang entre des Suisses et amener les Haut-Valaisans à poser les armes et à ne se refuser plus à accepter la Constitution helvétique.

» J'ai été au couvent des capucins de St-Maurice, conduit par un homme de ce pays qui gémit sur les maux qui le menacent. J'ai pensé à un Père très respecté et très aimé des Haut-Valaisans. Les considérations puissantes que j'ai présentées l'ont déterminé à accéder à ma demande d'aller dans le Haut-Valais prêcher la paix, la concorde, la réunion, l'acceptation de la Constitution. Ce bon Père est doué de l'éloquence qui plaît au peuple ; il persuadera peut-être, car il est très pénétré de l'importance de

¹ *Journal du professeur Pichard sur la Révolution helvétique*, p. 122.

² *Journal du prof. Pichard*, 122, 123.

sa mission ; il connaît et prévoit tous les maux qui menacent son pays et son cœur s'attache au désir de le sauver. Son nom est le Père Sigismond.

» Le Père gardien, touché des mêmes motifs, lui a permis de se rendre partout où son zèle et l'amour de la paix l'appelleront. Je vous demande donc, citoyen Général, au nom de la Chambre administrative du Canton du Léman, au nom du Préfet, autorités qui m'ont envoyé dans ce pays pour y chercher les moyens d'y ramener le calme, de favoriser de tous vos efforts le voyage patriotique du Père Sigismond¹. »

Bergier vit en effet arriver ce religieux à son quartier-général. Il était porteur d'un passe-port de la Chambre administrative du Valais et d'une mission de la même autorité.

« Ne pouvant mieux faire, dit Bergier, que de suivre les directions qui m'étaient tracées par les autorités constituées, je visai le passe-port du Père Sigismond qui se rendit à l'armée insurgée, lui disant verbalement que si les sept dixains voulaient rentrer dans la loi et réaccepter la Constitution helvétique, avec des réparations pour les dommages qui étaient résultés de leur prise d'armes, ils pouvaient m'adresser des députés qui seraient reçus avec franchise et loyauté en tant qu'ils seraient munis de pleins-pouvoirs pour cet objet. »

IV

Le Résident de France ne tarda pas à connaître la mission du Père Sigismond. Il se fâcha et annonça

¹ *Lettre de l'administrateur Auset à Bergier, 10 mai.*

aussitôt à la Chambre administrative du Valais qu'elle aurait à supporter avec le citoyen Ausset les conséquences de cette démarche ¹. Dès le lendemain 11 mai, Bergier put s'apercevoir que Mangourit cherchait à l'entraver dans l'exécution de ce qu'il considérait comme son devoir. Dès ce moment aussi, les officiers français, circonvenus sans doute par le représentant de leur gouvernement, refusèrent sous divers prétextes d'exécuter les ordres du général et mirent celui-ci dans la nécessité de ne compter que sur les Vaudois et les Valaisans.

Bergier avait attendu pendant toute la nuit le secours de 400 Français qui devait lui être envoyé ensuite de ce qui avait été convenu quelques heures auparavant.

« Ne les voyant pas même arriver le matin, dit-il, inquiet pour l'Entremont et craignant les conséquences fâcheuses de ce retard, j'envoyai un dragon à St-Maurice pour *presser* la marche de ces troupes. Ma surprise fut des plus grandes à son retour de recevoir, au lieu des troupes qu'il me fallait, une lettre de refus du capitaine Faget. »

« Je pense, disait cet officier, que la présence de mon bataillon aux avant-postes ne produirait aucun bien, puisqu'il est vrai que la troupe que vous avez là suffit pour vous tenir sur la défensive. Quant il s'agira d'attaquer l'ennemi, et que ce plan d'attaque aura été bien concerté, qu'enfin vous aurez quelque expédition à faire, je suis ici à portée d'être bientôt à vous ². »

« Vivement affecté de la perte de l'Entremont, que

¹ *Journal du prof. Pichard*, 123.

² *Lettre du capitaine commandant Faget à Bergier*. St-Maurice, 22 floréal, au 6, 11 mai.

je prévoyais dès lors à peu près certaine, dit Bergier, et considérant les difficultés que cette perte allait nous occasionner, d'un côté par les ressources qu'il fournirait à l'ennemi en hommes et en vivres et de l'autre par leur position avantageuse qui allait nous forcer à étendre prodigieusement notre droite pour couvrir les hauteurs de Servent (Salvan ?) et St-Maurice, je récrivis au citoyen Faget et lui envoyai l'ordre de faire avancer ces 400 hommes. Dans l'après-midi, il m'envoya la réplique.

« Si vous pensez, y lisait-on, qu'il soit nécessaire de faire la reconnaissance des postes de l'ennemi, je vous enverrai un détachement de 200 hommes auquel vous pourriez ajouter une compagnie de vos tirailleurs avec quelques hussards ¹. »

Le général se trouva ainsi dans l'obligation de renvoyer le même soir à St-Maurice un troisième courrier porteur d'un ordre très précis.

Bergier avait en outre reçu du Résident de France une lettre dont le contenu l'avait vivement affecté. En voici le passage principal :

« Le citoyen Ausset, administrateur de votre Canton, par un motif louable, a porté la Chambre administrative du Canton du Valais à envoyer comme pacificateur le Père Sigismond, capucin, vers les Haut-Valaisans. Cette Chambre me mande qu'elle a senti les défauts de la démarche et moi je la désapprouve hautement quant au fond et quant au pacificateur, qui est un agent contre-révolutionnaire, et qui donnera peut-être à nos ennemis des détails sur notre force et nos positions ². »

¹ *Lettre du capitaine Faget à Bergier, 11 mai.*

² *Mangourit, Résident de la Rép. fr. au cit. Bergier. Bex, 22 floréal, an 6. (11 mai).*

« Les idées contenues dans cette lettre, remarque Bergier, étaient en opposition complète avec toutes les instructions des autorités constituées helvétiques et improuvaient hautement tout moyen conciliatoire et de persuasion auprès du Haut-Valais. »

N'ayant pu se livrer à aucune opération militaire pendant tout le cours de cette journée, Bergier s'était occupé de l'organisation d'une ambulance à Martigny et d'un hôpital militaire à Bex. Il se mit d'accord à ce sujet avec la Chambre administrative du Valais qui pourvut à tous les détails d'exécution.

« Je fis encore requérir le même jour des autorités constituées, dit Bergier, qu'il fût fait une proclamation tendante à arrêter les machinations des malveillants qui ne cessaient, par de faux rapports, de semer le découragement et de diminuer l'armée en empêchant aux traîneurs de joindre leur corps lorsqu'ils y étaient déjà acheminés. Cette réquisition fut accueillie, et la publication d'un règlement pénal provisoire qui eut lieu dans tout le Bas-Valais, produisit le meilleur effet. »

Quelques renforts arrivèrent à l'armée depuis le Canton du Léman. Bergier fit avancer des munitions. Il nomma le citoyen Sterky commandant de place à Bex, le chargeant de surveiller les montagnes et surtout les passages aboutissant au Valais.

« Dès le matin du 12 mai, dit Bergier, une heure avant le jour, je reçus courriers et express sur express de l'Entremont qui venaient successivement m'annoncer que les troupes du Haut-Valais étaient descendues dans cette vallée ; que tous les postes et passages avaient été abandonnés et remis la nuit

par les patriotes ; que les Allemands étaient déjà à Bagnes et à Volèges poursuivant leur marche sur St-Branchier. Les détails étaient que la veille au soir, ceux de Bagnes, pénétrés de découragement, ne voyant arriver aucun renfort et se croyant abandonnés, avaient décrété en assemblée populaire d'appeler les Allemands et de se joindre à eux, ce qui avait été effectué pendant la nuit. Tout le reste des milices du Bas-Valais qui ne s'était pas joint aux ennemis s'était débandé et retiré chacun chez soi.

» Je ne vis d'autre moyen, pour prévenir les suites ultérieures d'un événement *plus propre à me faire de la peine qu'à me surprendre dès l'instant que je l'avais prévu par le retard des Français*, que de partir moi-même pour cette vallée, pour tâcher d'y réchauffer le patriotisme et empêcher à tout prix l'ennemi de passer la rivière et de s'établir à St-Branchier.

» Les quatre compagnies françaises attendues de St-Maurice étant enfin arrivées peu de moments après à Martigny avec les 48 hussards, je montai incontinent à cheval, prenant avec moi 18 dragons vaudois et la compagnie de chasseurs-carabiniers du capitaine Cossy. Je partis pour l'Entremont, laissant les Français postés à Martigny avec l'ordre à leur commandant de me faire suivre par une seconde compagnie vaudoise jusqu'au poste du Pont-Neuf, à deux lieues de Martigny, pour me soutenir en cas de besoin et assurer ma retraite s'il était nécessaire.

» Arrivé au Pont-Neuf, j'y laissai une garde de six hommes et un caporal pour y faire immédiatement construire une tête de pont et un parapet en

employant pour cet ouvrage les paysans des environs, afin de garder ce passage et s'assurer une retraite à tout événement, en attendant l'arrivée de la compagnie vaudoise qui devait me suivre et venir l'occuper suivant mes ordres du matin.

» De là, je continuai ma route, laissant à tous les ponts des vedettes et un couple d'hommes avec ordre de les rompre s'ils apercevaient l'ennemi en force s'en approcher pour vouloir les passer.

» Enfin, arrivé près de St-Branchier, le nombre des transfuges m'annonça l'arrivée de l'ennemi, que je ne tardai pas à découvrir moi-même rangé en bataille dans un pré à l'entrée du village du côté de Bagnes et à la tête du pont déjà coupé. Il était de la force d'environ 800 hommes, formant un bataillon serré en très bon ordre et parfaitement armé et équipé.

» Je remarquai aussi l'instant d'après deux autres colonnes, une de droite et l'autre de gauche, qui filaient sur les hauteurs pour gagner le Pont-Neuf, sans doute dans le but de me prendre par derrière, de me couper ainsi la retraite en nous faisant tous prisonniers.

» Peu d'instant après un dragon, arrivé au grand galop du Pont-Neuf, vint encore augmenter mon embarras en m'apprenant que je ne pouvais pas même compter sur la compagnie qui avait dû me suivre à ce poste, le commandant français s'étant contenté d'y envoyer seulement 34 hommes au lieu de suivre mes ordres.

» Considérant alors

1. Que toutes nos positions étaient tournées ;
2. Que j'allais être coupé moi-même par la colonne

qui filait sur les hauteurs, de l'autre côté de la rivière, vers le Pont-Neuf ;

3. Que Martigny même restait en danger et risquait d'être pris par derrière par l'autre colonne qui, ayant déjà passé l'eau, montait déjà les hauteurs du côté de Savoie pour gagner le vallon qui aboutit à la Tête-Noire et redescendre par Servent (Salvan ?) sur la Verrière même ;

4. Que St-Branchier, Orsières, Liddes, St-Pierre et toute la vallée non encore occupée allait tomber d'elle-même et se joindre aux ennemis sans qu'il fût possible de l'empêcher par la force, il ne me restait que de tâcher d'en imposer par quelque stratagème. Voici celui dont je m'avisai :

« Je rangeai sur deux rangs mes 80 chasseurs ; je les fis défiler, ayant la musique en tête, autour des maisons vers la butte qui est en arrière de St-Branchier, revenir sur leurs pas par un chemin masqué à l'ennemi, pour redéfiler une seconde, une troisième, une quatrième fois, etc., faisant pendant ce temps battre la campagne par mes dragons pour empêcher tout espion d'informer l'ennemi de mon petit nombre d'hommes. Celui-ci y prit le change, et, me croyant avec l'armée entière, demanda à capituler et à se retirer à Volèges à la faveur d'une trêve. Comme il me convenait à tout prix de couvrir mes derrières et d'empêcher qu'ils ne filassent sur les montagnes vis-à-vis, nous convinmes d'une trêve de cinq jours aux conditions suivantes :

Trêve du 12 mai 1798

conclue entre le général Bergier, commandant en chef l'armée dans le Bas-Valais, et le citoyen Jaquot, com-

mandant le détachement des troupes du Haut-Valais au pont de St-Branchier.

1. Il y aura une suspension d'armes entre les deux armées susdites dans toutes les vallées et dépendances d'Entremont qui durera cinq jours, au bout desquels aucune des deux parties ne pourra attaquer sa partie adverse sans une notification préalable de 24 heures d'avance.

2. Aucune des deux troupes actuellement existantes à St-Branchier ne pourra servir hostilement sur d'autres points de la partie adverse pendant la durée de la trêve, ni celles existantes entre Martigny et St-Branchier.

3. Aucune des deux parties contractantes ne pourra faire occuper les postes actuellement vacants, mais bien continuer à garder les postes actuellement occupés par l'une des deux parties.

4. Le général Bergier s'engage à laisser le passage libre pendant la trêve, moyennant sauf-conduit du général du Haut-Valais pour 15 mulets chargés de vivres, à l'exception de toute munition de guerre ; bien entendu que lesdites denrées viendront directement de l'armée du Haut-Valais. Réservant réciproquement les propriétés et garanties des habitants de Bagnes, d'une part, et de St-Branchier et de la vallée d'Entremont, d'autre part, tant que durera la trêve. Le dit traité aura lieu dans toute son étendue, les deux parties se réservant l'approbation de leurs supérieurs réciproques dans l'espace de 24 heures, sans déroger aux 24 heures d'avertissement convenus ci-dessus pour recommencer les hostilités.

Fait et passé à double à St-Branchier, le 12 mai 1798, à 7 1/2 heures du soir.

Pour les Vaudois :

BERGIER, général.

A. BUVELOT, lieutenant de dragons.

BURNAND, cap. d'artillerie.

Pour le Haut-Valais :

JAQUOT, commandant.

DE TORRENTÉ, capitaine.

» Au moyen de cette trêve, tous mes derrières se trouvant couverts, ma retraite assurée, et en gagnant du temps, plus précieux souvent qu'une victoire gagnée, je me mettais en mesure d'attendre tranquillement les renforts qui s'avançaient et de prendre toutes les dispositions préalables nécessaires pour garnir nos postes et reprendre de vive force ceux que nous avons perdus par défaut de monde pour les garder.

» La trêve signée, j'accordai au capitaine Torrenté la faculté de venir avec moi à Martigny et de là passer par le pont de Riddes à l'armée du Haut-Valais porter le double du traité et en demander la ratification. Tout étant alors en règle dans l'Entremont, je repartis pour Martigny où j'arrivai à 3 heures du matin.

(A suivre).

Eug. MOTTAZ.

